



Cuisine équipée commandée mais pas d'endroit ou la poser

Par **cecile**, le **25/07/2011** à **19:15**

Bonjour,

nous avons prévu l'achat d'une maison .nous sommes allés au salon de l'habitat pour prendre des idées pour les cuisines.hors a peine arrivée vers 15h le 1^{er} stand le M.nous propose une idée d'implantation,nous lui signifiions que c'est le début nous avons signé le compromis mais pas de crédit accordé.il insiste nous raconte sa vie pers nous montre des photos de son bébé .le notre a quelque semaines ,sympa....il nous annonce le devis de l'implantation +de 20000 on lui dit pas question a ce prix .sur ce il fait venir son supérieur en nous disant qu'il pouvait nous faire un prix intéressant .au final vers 20h passée il nous annonce 9000 euro en nous disant que nous ne comprenions pas la super affaire qu'il nous proposait.nous avons fini par céder.hors notre crédit n'a pas été accepté.comme il s'agit d'un bon de commande nous devons d'après lui des pénalités .de combien?et peut-il les exiger alors qu'il savait que nous n'étions pas encore propriétaire

Par **mimi493**, le **25/07/2011** à **20:05**

D'autres répondront avec plus de précision, mais il me semble qu'en la matière, le métrage doit être fait

Essayez ça (remplacez par le nom du cuisiniste)

<http://www.quechoisir.org/commerce/methode-de-vente-abus/lettre-type-vogica-vous-annulez-votre-commande-pour-absence-de-metrage-vos-recours>